

Date publication : 30/06/2023

N° 2023-021

ARRÊTÉ
FIXANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
COMPORTANT LES LAURÉATS DES CONCOURS SESSIONS 2019 ET 2023

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu le décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux principaux d'animation de 2^{ème} classe ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'arrêté n° 2018-083 du 4 septembre 2018 portant ouverture du concours d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (session 2019) ;

Vu l'arrêté n° 2019-061 du 1^{er} juillet 2019 fixant une liste d'aptitude unique pour l'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe comportant les lauréats des sessions 2015 et 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2022-012 du 8 février 2022 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté n° 2022-041 du 17 août 2022 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe ;

Considérant les nominations stagiaires, intervenues depuis le 17 août 2022, de lauréats de la session 2019 qu'il convient de radier de la liste ;

Considérant que les lauréats de la session 2019 du concours d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe bénéficient des prolongations d'inscription instaurées par l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée, susvisée (134 jours) et par l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée, susvisée (304 jours) soit jusqu'au 10 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient d'ajouter à la liste d'aptitude unique les lauréats de la session 2023 du concours d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe inscrits de droit jusqu'au 30 juin 2025 ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

ARRETE :

Article 1 : INSCRIPTION

A compter du 1^{er} juillet 2023, la liste d'aptitude du concours d'adjoint territorial d'animation est fixée conformément à la liste ci-dessous. Cette liste comporte **85 lauréats**.

NOM	PRENOM
AIGLE	Romane
ALBERT	Clémence
ALLANO	Patrick
ANDRE	Mathilde
ARBOIT	Carole
ARNOULD	Marie
AUGEUL	Agnès
BARRANGER	Noémie
BATEAU	Marie-Laurence
BAUDRIT	Anne-Lise
BEAUDENON	Laura
BELIARD	Camille
BLANCARD	Jennifer

BLU	Ludivine
BODIN-BEAULIEU	Aurore
BOIREAU	Pauline
BOUDERLIQUE	Ophélie
BOULAY	Gweldann
BOURDAIS	Laurent
BOUTRINGHIN	Delphine
CAMUS	Christelle
CANTIN	Guillaume
CHARRUAU	Alexandra
CHATEL	Aurélie
CHEVALIER	Emeline
CHEVREUX	Maxime
COLLENOT	Bérénice
CORBES	Clément
CORFA	Valérie
CRESTIN	Léa
CRÉTIN	Noémie
DANAIS	Sophie
DARES	Livia
DESMOTS	Marion
DOUET	Isabelle
FEFU	Lise
FELLA	Delphine
FOUGERES-HINTZY	Bérenger
GAUDUCHEAU	Maxime
GUILMET	Nina
GUITTIERE	Anne-Marie
HALIFA	Bouéni
HAMEL	Armelle
HATTE	Arnaud
HAURAI	Sonia
HOUDOU	Maxime
HOUSSIN	Cédric
JACQUOT	Perrine
JARDY	Eva
JOINTRE	Audrey
KANTE	Tijane
KEROUREDAN	Amandine
KONATÉ	Tidiane
LE GAILLARD	Carole
LE ROUX	Francine
LEBOSSE	Anne-Gaëlle
LEFEBVRE	Sabine
LEMOINE	Charlotte

LEMONNIER	Charlène
LENOIR	Océane
LEPINE	Antoine
LOUIS	Emmanuelle
MARCHADIE	Jessica
MARTIN	Floriane
MASSAMBA NTARI	Benoît
MERLET	Emilie
NZALE	Oukakatime
OUVRARD	Augustine
PAIN	Lucile
PAPIN	Charlotte
PETIT	Emmanuelle
PICHOT	Thomas
PICORIT	Sarah
PINEAU	Noémie
POUZET	Pierre
QUERVILLE	Alexandre
RENAUD	Maxime
ROOMS	Aude
ROUGÉ	Clarisse
ROY	Adriane
SAULAIS	Virginie
TARIN	Matthieu
TIFFON	Elisabeth
TRICOT	Marie
VERNAGEAU	Jonathan

Article 2 : VALIDITE

La validité de la présente liste d'aptitude est fixée **jusqu'au 10 septembre 2024**.

Article 3 : RECRUTEMENT

L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Avant tout recrutement d'un lauréat, la collectivité devra s'assurer auprès du Centre de Gestion de la Vendée de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude en sollicitant auprès du service concours une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude.

Article 4 : RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : EXECUTION

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du département de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon,

LE PRÉSIDENT,

Eric HERVOUET